

CP 340 Technologies orthopédiques



CP 340 Ouvriers indexation 10/2023
+ 0,30%

Ouvriers
Salaires horaires minimums

38h/semaine

Chaussures orthopédiques

CATEGORIE	
B.1.	14,8805
B.2.	15,9640
B.3.	17,4470
B.4.	18,8885
B.5.	20,5710

Bandagistes

CATEGORIE	
D.1.	14,3180
D.2.	15,4060
D.3.	16,4945

Prothèses et orthèses

CATEGORIE	
C.1.	14,2265
C.2.1.	15,1885
C.2.2.	15,6215
C.2.3.	15,6215
C.2.4.	16,0585
C.2.5.	16,2830
C.2.6.	16,2830
C.3.	16,7180
C.4.1.	17,3740
C.4.2.	18,0325
C.5.	18,8995

Travail à la pièce

Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum, majoré de 10 p.c..